



Extrait du registre des décisions

Bureau du 20 décembre 2018

n° 164-18

Objet : RS - Mise à disposition de PROSPER, outil d'aide à la planification énergétique territoriale

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Alain Thieffinat

Bellecombe-en-Bauges

Jean-Luc Berthalay

Challes-les-Eaux

Chambéry

Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin

Cognin

Jean-Pierre Beguin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

La Ravoire

Marc Chauvin

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Albert Darvey

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Philippe Dubonnet

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de François Blanc à Pierre Hemar - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

- conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - David Dubonnet - Pierre Duperier - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Christophe Richel - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 20 décembre 2018

délibération n° 164-18

objet **RS - Mise à disposition de PROSPER, outil d'aide à la planification énergétique territoriale**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle la délibération n° 406-17 C du 14 décembre 2017 relative à la révision du Plan climat-air-énergie territorial de l'agglomération. La loi pour la transition énergétique et la croissance verte a positionné les EPCI comme coordonnateurs de la transition énergétique sur leur territoire en leur confiant l'élaboration des Plans climat-air-énergie territoriaux.

Afin de contribuer à la mise en place des actions permettant d'atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique, le Syndicat des énergies de la Savoie propose aux EPCI à fiscalité propre ou collectivités porteuses de PCAET, TEPOS et/ou TEPCV sur leur territoire, d'évaluer l'efficacité et le coût de ces actions grâce à un outil prospectif en ligne nommé PROSPER.

La mise à disposition de l'outil à la collectivité comprend l'accès à :

- un jeu de données géolocalisées à l'échelle de la commune, dans les domaines énergétique, environnemental, démographique, social et économique,
- un ensemble d'indicateurs énergétiques et structurels permettant de travailler sur le territoire,
- l'élaboration d'un ensemble de scénarios de transition énergétique à moyen et long terme.

La convention proposée a pour objet de fixer les rôles et les engagements des collectivités dans la mise en place de ce dispositif.

Cette convention ne prévoit pas de contrepartie financière.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'article 179 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération n° 406-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 lançant la révision du Plan climat-air-énergie-territorial,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau en matière de mise à disposition de biens meubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de mise à disposition de l'outil PROSPER par le Syndicat départemental des énergies de la Savoie,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 164-18

Objet de l'acte : RS - Mise à disposition de PROSPER, outil d'aide à la planification énergétique territoriale

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 3 - Mise à disposition des services dans le cadre de prestations (articles L. 5211-4-1-II et L.5721-9 du CGCT)

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe : Annexe Prosper;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21643H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21643H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019